

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le quinze du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 07 avril 2021.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Alice JAMBON-TALEB – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Damien TOMATIS – Laurent MORIN.

Excusés : M. & Mme Rémy PASSOT (pouvoir à Mme Estelle DUCRUIX) - Maryline PLAFORÊT-DURAND (pouvoir à M. Gontran BODESCOT)

Secrétaire de séance : Mme Audrey MAZUY.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

I/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrites par :

- Maître Philippe MORIZOT, Notaire à BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, mandataire des Consorts DEPARDON, reçue en Mairie le 19 mars 2021, concernant la vente de biens cadastrés AB 141 et AB142 (BND) sis 103 Rue de la Forge à CHIROUBLES, au profit de M. Axel CARON, domicilié « La Rivière » à MARCHAMPT (Rhône).

- Maître Maxime CASTELLI, Notaire à VILLIÉ-MORGON (Rhône), mandataire de M. et Mme Claude Pierre Michel PLAFORÊT, reçue en Mairie le 26 mars 2021, concernant la vente de biens cadastrés AB 242 et AB 244 (Lots en copropriété) sis 21 Route du Verdy à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme David RIBEIRO, domiciliés 722 Route des Michauds à CHÉNAS (Rhône).

- Maître Jean-Marc HEILIGENSTEIN, Notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Rhône), mandataire de FONCIMMO, reçue en Mairie le 26 mars 2021, concernant la vente de biens cadastrés AB 269 et AB 271 (issues de la division de la parcelle AB 218) sis « Le Bourg » à CHIROUBLES, au profit de M. Pascal DESROCHE, domicilié 36 Rue de Mâcon à MONTMERLE-SUR-SAÔNE (Ain).

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

II/ FINANCES

1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2020, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	45 851.00 €	34 389.25 €
Recettes	45 851.00 €	39 706.54 €
Résultat de l'exercice : excédent		5 317.29 €
Report exercice précédent - déficit		2 395.04 €
Résultat à affecter		2 922.25 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	25 218.00 €	22 453.53 €
Recettes	25 218.00 €	17 019.40 €
Résultat de l'exercice : déficit		5 434.13 €
Déficit antérieur reporté		2 762.56 €
Résultat à reporter : déficit		8 196.69 €

Il n'y a aucun « restes à réaliser » en dépenses et en recettes.

M. le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 et décide que l'excédent de 2 922.25 €, soit affecté en totalité au compte R 1068 en investissement.

B/ COMPTE DE GESTION : M. le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2020. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2021 : M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2021 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes d'exploitation	48 534.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	33 431.00 €.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2021 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

En investissement, il est prévu le financement de la pose de mesure débit by-pass à la station d'épuration.

La question de la négociation ou de rachat des prêts en cours a été soulevée ➤ il est prévu d'examiner ces possibilités très prochainement.

2) BUDGET COMMUNAL

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2020, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	450 092.00 €	356 091.22 €
Recettes	450 092.00 €	442 814.28 €
Résultat de l'exercice : excédent		86 723.06 €
Excédent antérieur reporté		31 856.75 €
Résultat à affecter		118 579.81 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	211 445.00 €	118 981.92 €
Recettes	211 445.00 €	160 187.29 €
Résultat de l'exercice : excédent		41 205.37 €
Déficit antérieur reporté		46 625.41 €
Résultat à reporter : déficit		5 420.04 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 42 000.00 € en dépenses et à 9 300.00 € en recettes.

M. le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 et décide que l'excédent de 118 579.81 €, soit affecté comme suit :

- 106 470.00 € au compte R 1068 en investissement
- 12 109.81 € reporté en fonctionnement au compte 002.

B/ COMPTE DE GESTION : M. le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2020 par M. Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2020. Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2021 : M. le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2021, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	413 226.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	178 986.00 €

Ce Budget permettra la réalisation des investissements suivants :

- l'aménagement du centre du village : fleurissement permanent, nouvelles illuminations, nouveau panneau de départ des randonnées, oenotourisme ...

- le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans.

- l'acquisition d'un désherbeur thermique et autres matériels de voirie

- l'acquisition de mobilier pour la mise en place de l'épicerie Mon Epi ➤ il est précisé que le projet est bien avancé puisque l'association « L'épicerie coopérative de CHIROUBLES » est créée. Des sondages auprès des administrés sur l'intérêt de ce projet sont en cours. Reste le lieu de l'activité à définir ; diverses pistes sont en cours d'études (Salle Pulliat, bâtiment appartenant à la Cave de Bel Air...).

- l'aménagement de l'Agence Postale Communale ➤ rafraîchissement des peintures et changement de mobilier sont envisagés sachant que La Poste apporte sa contribution avec l'achat du mobilier.
- l'acquisition de clairons pour la Clique de CHIROUBLES
- l'achat de matériels pour les bâtiments communaux (aspirateur – centrale vapeur...).
- la fin des travaux de réfection des façades de l'Église ➤ des réserves sur la réception des travaux sont toujours en cours vu le constat non satisfaisant du rendu des façades rénovées.
- la mise en sécurité de l'École et du Local Boules.
- les travaux d'accessibilité de la Mairie ➤ mise en conformité de la rampe d'escaliers.
- le changement de la chaudière fuel de l'École par une chaudière biomasse ➤ projet qui pourrait être financée par différentes aides à hauteur de 80 %. Des propositions sont en cours de demande auprès de différentes entreprises afin d'établir les dossiers de demande de subvention au plus vite.
- divers travaux dans des logements communaux et des bâtiments...

Il est évoqué également les travaux d'extension du réseau d'électricité au lieu-dit « Le Verdy », à la suite des nouvelles constructions en cours et à venir, dont l'estimation s'élève à 4 000.00 €. Après discussion, le Conseil Municipal décide la fiscalisation de cette opération.

Concernant la réalisation d'une étude sur le développement rural de la Collectivité, le CAUE du Rhône propose une convention de partenariat avec l'Université Lumière LYON 2, dont le coût total est estimé à 4 000.00 € (mission, hébergement...). M. le Maire s'est rapproché de la Communauté de Communes Saône Beaujolais pour connaître les possibilités d'aide au financement de ce genre d'étude ainsi que de M. Sylvain SOTTON, Président de l'Association des Maires Ruraux du Rhône qui, de son côté, oriente vers l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) où l'aide de services peut être sollicitée.

Concernant le fonctionnement, quelques précisions sont apportées sur les propositions de maintenance de tout le parc informatique (École, Mairie et Bibliothèque) effectuée par ISINET, et la souscription d'une garantie protection juridique des activités de la Collectivité avec option « défense pénale et recours des élus et des agents », pour lesquelles les Conseillers sont favorables.

D'autres projets sont évoqués et seront bâtis pour le budget 2022 : aménagement de la cour de l'École et du Clos Georges Durand... les modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus et des agents et la proposition d'une mutuelle pour les agents...

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

3) TAUX D'IMPOSITION 2021

M. le Maire expose que compte tenu de la réforme de la fiscalité locale et la redescende du produit de Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB) départemental aux communes, le vote du taux communal de TFPB doit tenir compte du taux départemental 2020 soit 11.03 %. Ainsi le taux de référence communal sera majoré de l'ex-taux départemental 2020.

M. le Maire propose d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti), pour l'exercice 2021, comme suit :

- foncier bâti 21.84 % + 11.03 % (taux départemental 2020) = 32.87 €
- foncier non bâti 33.00 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2021 par rapport aux bases effectives 2020 voient une variation de l'ordre de 1.17 % pour la taxe foncière bâti et -0.14 % pour la taxe foncière non bâti.

4) SUBVENTIONS

M. le Maire présente les demandes de subventions reçues accompagnées des éléments financiers.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal vote le montant des subventions accordées aux Associations, à savoir :

Associations	TOTAL
Sou des École – participation « initiation au cirque »	100.00 €
Société Protectrice des Animaux	200.50 €
Syndicat Agricole & de Défense « La Terrasse » (compensation entretien sanitaires)	450.00 €
Cantine Scolaire – Remboursement surveillance à la récréation après le temps du repas suivant état remis (2019 – 2020)	438.72 €

soit un total à verser s'élevant à 1 189.22 € (article 6574 du budget communal 2021).

D'autres demandes de subvention ont été présentées mais le Conseil Municipal suggère, avant de prendre une décision, que soit programmé un temps d'échange avec les responsables de « La Maison du Cru Chiroubles » et de « La Compagnie des Navets de Chiroubles » afin de connaître plus précisément leurs projet et besoin. MM. le Maire, Gontran BODESCOT et Laurent MORIN se chargent d'organiser cette rencontre.

Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU demande également une rencontre des membres de l'Association « L'épicerie coopérative de CHIROUBLES » avec les membres du Conseil Municipal afin d'exposer le projet de fonctionnement de cette épicerie.

III/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe que le 14 juillet 2021, le « Trail Beaujolais », dans sa boucle de 30 kms, passera sur le territoire de la Commune de CHIROUBLES, plus précisément au « Col de Durbize » et à « La Terrasse ». Afin d'assurer la sécurité, les organisateurs sollicitent la Collectivité pour trouver 4 bénévoles, le temps du passage des concurrents au « Col de Durbize » de 18h00 à 20h30. Il est à noter que le 14 juillet se trouve être un mercredi et qu'il y aura « Les Estivales », qui se tiendront simultanément à « La Terrasse » ! Mme Audrey MAZUY et M. Laurent MORIN se portent volontaires pour rechercher d'autres bénévoles et assurer la sécurité au moment nécessaire au « Col de Durbize ».

Avant de clore la réunion, M. le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au lundi 03 mai 2021.

La séance est levée à 23h20.

